

## Balilage jaune Sav1 - un seul sens

**Départ :** parking du tennis à 100m de l'église- avenue F. Mitterrand

- Suivre la rivière Morte Parence en passant près des terrains de tennis et du lotissement
- Emprunter la passerelle à droite, longer la rivière et tourner à gauche en arrivant sur la route

**Repère 1 :** la Mahotière( n°1055) séparation des chemins Sav1 et Sav2

- Prendre le chemin à gauche, traverser la Morte Parence

**Repère 2 :** à la route, départ de la variante 1A à gauche

- Tourner à droite
- A la Croix de Malessard quitter la route et emprunter le chemin à gauche

**Repère 3 :** à la route, départ de la variante 1B à droite

- Aller en face. A la prochaine intersection laisser le chemin en face (retour de la variante 1B) et poursuivre sur le chemin empierré. On est sur le GR 36
- Après la fermette, laisser le chemin de droite, le chemin ombragé va se rétrécir dans la montée et arrive à la route.

**Repère 4 :** départ de la variante 1C à gauche qui ramène à Savigné

- Aller à droite et rapidement prendre la route à gauche
- Dans la montée prendre le chemin à gauche. Passer près du centre équestre ;
- Au carrefour avec la route, aller en face sur le chemin qui tombe sur la D 301 (**prudence**)
- Traverser la D 301 et passer sous l'arche de l'ancien tramway Le Mans – Bonnétable
- Au carrefour prendre à droite la route qui s'élève

**Repère 5 : le GR 36 suit maintenant le circuit 1**

- Au sommet de la côte quitter la route et emprunter un chemin étroit sur la droite
- Après un virage, le chemin encaissé s'élève vers le plateau de Sargé, s'engager sur la belle allée à gauche
- A la fin du bois, prendre le chemin le plus à gauche et descendre vers les Hêtres jusqu'à la route. on quitte le Gr 36.
- Au croisement prendre la route vers la gauche sur 20m et virer à droite.

- Après le centre équestre en arrivant au hameau des Morlettes prendre le chemin à gauche. A l'intersection des chemins, prendre celui de droite qui aboutit sur la D 20 bis.

**Repère 6 :** retour vers Savigné

- Tourner à droite sur le chemin herbu, virer à gauche et traverser la D 20 bis, rejoindre les habitations et tourner à gauche.
- Longer la route pour aboutir au giratoire de Mortrie.
- Traverser la déviation de Savigné et passer à travers le bosquet de roseaux. Bifurquer vers la gauche pour traverser la route et rejoindre la petite route en face qui devient un chemin rectiligne. Marcher 300m jusqu'au lotissement

**Repère 7.** Jonction avec les variantes 1A et 1C

- Tourner à droite en restant à proximité du lotissement. Avant l'entrée du lotissement virer à droite pour pénétrer dans le bois. A sa sortie prendre le chemin vers la gauche et se diriger vers la rue de Verdun en face. Au carrefour aller à droite
- Avant le giratoire, prendre le chemin de terre à gauche. A la rue tourner à droite puis à gauche pour atteindre le point de départ

### Variante 1A depuis le repère 2 (4,8km)

- Tourner à gauche. Après le numéro 11 prendre le chemin à droite. Passer dans le petit lotissement
- Traverser la route et emprunter le chemin piéton vers la droite, puis la route à gauche
- A gauche le château de Cherres. Au croisement (jonction avec la variante 1C) tourner à gauche. Sur la gauche le pigeonnier de Cherres
- Au panneau Savigné s'engager sur le chemin de terre à droite qui jouxte le lotissement.
- Le chemin qui arrive de la droite est celui du circuit 1

### Variante 1B depuis le repère 3 (15,5km)

#### Prudence

- Prendre la route à droite (berme très étroite sur 400m!). Au carrefour prendre la route de gauche qui s'élève
- Dans le virage rentrer dans le chemin à gauche (GR 36). Laisser le chemin de droite qui descend à la fermette. Au croisement on retrouve le circuit principal.
- Aller à droite

## Circuit n°1: Sav 1

Les vignes et côteaux

Départ : parking des tennis

balilage jaune

14 km - 3h45

non revêtu 70%

## Savigné l'Evêque



En chemin je respecte la charte du randonneur



Ne pas jeter sur la voie publique



## Variante 1C depuis le repère 4 (8,4km)

- Prendre la route vers la gauche, après la descente au carrefour (jonction avec la variante 1A) aller en face. On passe à proximité du château de Cherres avec son pigeonnier.
- Au panneau Savigné s'engager sur le chemin de terre à droite qui jouxte le lotissement.
- Le chemin qui arrive de la droite est celui du circuit principal Sav 1
- A la jonction : repère 7 aller tout droit



circuit 1 : 14 km

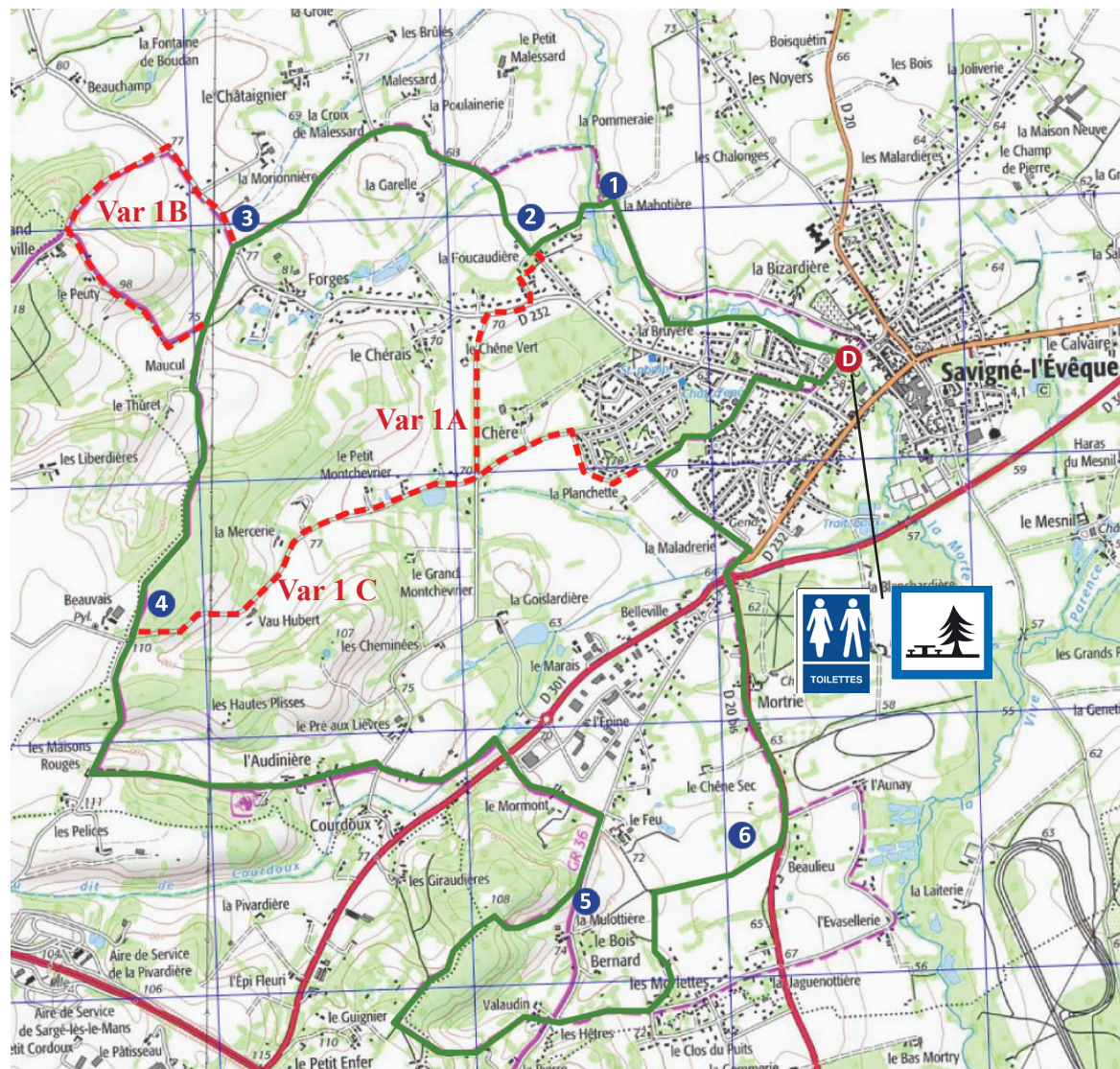
circuit 1 (partiel) avec variante 1A : 4,8 km

circuit 1 (partiel) avec variante 1B : 15,5 km

circuit 1 (partiel) avec variante 1C : 8,4 km

Départ coordonnées :

lon 0,295/la 48,077



Rédaction Croq'Sentiers

Edition octobre 2022